

TARIFS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

(délibération n°25-032 du 04 mars 2025)

	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE POUR LES FORAINS		
<u>Tarifs fête votive</u>		
<u>Si la fête votive dure entre 1 et 4 jours :</u>		
<u>Stand Alimentation</u>		
- Jusqu'à 15m ²	Forfait	70,00€
- Au-delà de 15m ² (calcul au m ²)	Forfait	5,00€
<u>Stand Manèges</u>		
- Entre 0m ² et 100 m ² (Calcul au m ²)	Forfait	1,50€
- Entre 100m ² et 180 m ² (Calcul au m ²)	Forfait	2,00€
- Au-delà de 180 m ² (Calcul au m ²)	Forfait	3,00€
<u>Autres stands (Jeux)</u>		
- Calcul au m ²	Forfait	3,50€
<u>Stands Adultes</u>	Forfait	300,00 €
<u>Si la fête votive dure plus de 4 jours :</u>		
<u>Stand Alimentation</u>		
- Jusqu'à 15m ² (forfait)	Forfait	100,00 €
- Au-delà de 15m ² (calcul au m ²)	Forfait	5,00 €
<u>Stand Manèges</u>		
- Entre 50m ² et 149 m ² (Calcul au m ²)	Forfait	2,00 €
- Entre 150m ² et 180 m ² (Calcul au m ²)	Forfait	3,00 €
- Au-delà de 180 m ² (Calcul au m ²)	Forfait	5,00 €
<u>Autres stands (Jeux)</u>		
- Calcul au m ²	Forfait	5,00 €
<u>Stands Adultes</u>		300,00 €
<u>Tarifs hors fête votive</u>		
Stand Alimentation (par m ²)	Par jour	0,50€
<u>Stand Manèges</u>		
- Entre 0m ² et 100 m ² (Calcul au m ²)	Par jour	0,30€
- Entre 100m ² et 180 m ² (Calcul au m ²)	Par jour	0,50€
- Au-delà de 180 m ² (Calcul au m ²)	Par jour	0,75€
Autres stands (Jeux) – Calcul au m ²	Par jour	0,30€

	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE POUR LES CIRQUES / SPECTACLES AMBULANTS		
Cirque de plein air (emprise inférieure à 500 m ²)	Par jour	50,00€
Cirque bâché (emprise inférieure à 500 m ²)	Par jour	150,00€
Droits de place pour les spectacles ambulants (ex spectacle marionnettes)	Par jour	40,00€
DROITS DE PLACE VENTE DIVERSES		
Vente de fleurs lors de la Toussaint Devant le cimetière	Par jour	1,00€
Camion outillage ou autres types de vente (matelas)	Par jour	35,00€
DROITS DE PLACE – INSTALLATION TERRASSES A TITRE COMMERCIAL (cafés, bars, restaurants, ...)		
<u>Terrasses non couvertes</u>		
<u>Catégorie 1 : Hors fête votive</u>		
<u>Saison haute</u> – du 1 ^{er} mai au 31 octobre :		
- Si installation supérieure à 15 jours	Par mois	1,20 €/m ²
- Si installation inférieure à 15 jours	Par jour	0,05 €/m ²
<u>Saison basse</u> – du 1 ^{er} novembre au 30 avril :		
- Si installation supérieure à 15 jours	Par mois	0,20 €/m ²
- Si installation inférieure à 15 jours	Par jour	0,05 €/m ²
<u>Catégorie 2 : Durant la fête votive :</u>		
Cours Jean Jaurès		
- Si installation inférieure ou égale à 3 jours	Par jour	1,00 €/m ²
- Si installation supérieure à 3 jours	Forfait	5,00 €/m ²
Autres voies :		
- Si inférieur ou égal à 3 jours	Par jour	0,75 €/m ²
- Si supérieur à 3 jours	Forfait	2,50 €/m ²
<u>Catégorie 3 : Fête hors la fête votive :</u>		
- Installation inférieure à 15 jours	Par jour	0,05 €/m ²

	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE – AUTRES DEVANTURES DE COMMERCES		
Flamme, drapeau à l'unité	Par an	10,00 €
Etal, portants ou présentoir (par ml)	Par mois	1,50 €
DROITS DE PLACE – MANIFESTATION ORGANISEE PAR UNE ASSOCIATION RESIDENTE SUR MANDUEL ET FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Si manifestation non lucrative (sans exposants) :		
Manifestations	Par jour	Gratuit
Buvette sans alcool	Par jour	Gratuit
Buvette avec alcool	Par jour	2,00 € /m ²
Si manifestations lucratives (avec exposants) :		
Manifestations sur cours Jean-Jaurès :	Par jour	70,00 €
Manifestations occupant d'autres lieux publics :	Par jour	50,00 €
Mise à disposition benne pour déchets :	Forfait	50,00 €
Buvette sans alcool	Par jour	Gratuit
Buvette avec alcool	Par jour	2,00 € /m ²
	Unité	Tarifs
DROITS DE PLACE MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET VEHICULES DE VENTE AMBULANTE ALIMENTAIRE		
<u>Tarif au ml</u>		
Emplacement de 1 à 5 mètres linéaire	Par jour	6,00 €
Mètre linéaire supplémentaire	Par jour	1,50€



Jean-Jacques GRANAT
 Maire de Manduel